



Bagnolet, le 13 septembre 2010

21 Rue Jules Ferry
93177 Bagnolet Cedex

☎ 01.48.18.88.29 📠 01.48.18.88.95
uff@unsa.org

Monsieur Georges TRON
Secrétaire d'Etat
chargé de la Fonction publique
auprès du Ministre du Travail, de la
Solidarité et de la Fonction publique
127, rue de Grenelle
75007 PARIS

N/REF. JLB/CD/52-2010

Monsieur le Ministre,

Nous avons pris connaissance de l'amendement N° 619, proposé par Mr Heinrich, qui vise l'extinction de la CPA (cessation progressive d'activité) dans la fonction publique.

L'UNSA Fonction publique tient à protester contre cet amendement, qui nous paraît incohérent et inutilement provocateur, dans le contexte actuel.

En effet, alors même que vous envisagez de retarder de deux ans l'âge légal du départ en retraite et l'âge d'annulation de la décote, il serait totalement absurde de supprimer le seul dispositif permettant d'aménager les fins de carrière.

Vous savez fort bien que les fameuses « secondes carrières », évoquées dans la communication gouvernementale depuis la loi Fillon de 2003, n'ont jamais été réellement possibles ni effectives.

Dans la fonction publique, aucun bilan n'a été rendu public mais nous savons que seuls quelques dizaines d'individus ont du pouvoir depuis 2003 en bénéficiant.

Quand on souhaite imposer aux fonctionnaires et agents publics de travailler plus longtemps, ce que nous contestons, la logique voudrait qu'on prévoit dans le même temps des solutions et des moyens pour aménager leurs fins de carrière, afin de tenir compte de l'usure professionnelle, des problèmes éventuels de santé, des accidents de la vie, et des choix personnels et familiaux.

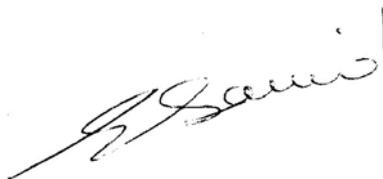
Supprimer le seul dispositif qui le permette aujourd'hui nous paraît donc incompréhensible et particulièrement dangereux.

.../...

Par ailleurs, nous tenons à souligner que cette option n'avait pas été évoquée lors des diverses discussions menées courant mai, ni envisagée a priori en juin, lors des derniers arbitrages rendus publics par le Ministre Eric Woerth.

Je vous demanderai donc, Monsieur le Ministre, d'intervenir personnellement afin que cet amendement N° 619 ne soit pas retenu dans la future Loi.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. David', written in a cursive style.

Elisabeth DAVID
Secrétaire Générale